

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	v
PRÉFACE DE LA TROISIÈME ÉDITION	vii
PRÉFACE DE LA DEUXIÈME ÉDITION	ix
AVANT-PROPOS	xi
À PROPOS DE L'AUTEURE	xiii
TABLE DES MATIÈRES	xv
ABRÉVIATIONS	xxvii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1	5
Section 1 – L’historique	6
A. Les premières lois	6
B. Les lacunes du régime de responsabilité fondée sur la faute	7
C. Le rapport Gauvin	7
D. Le régime d’indemnisation de 1978	8
Section 2 – L’objet et l’interprétation	10
A. Les principes généraux	10
1. L’objet et la responsabilité	11
2. L’immunité civile	12
a. Les victimes non protégées par la Loi sur l’assurance automobile	14
b. Les dommages non couverts par la Loi sur l’assurance automobile	15
c. La responsabilité d’un tiers	20

d. Les indemnités versées par la Société.....	20
e. Le criminel de la route.....	28
f. Les exceptions à l'immunité civile.....	34
i. <i>Les exclusions au régime et le régime privé d'assurance</i>	34
ii. <i>L'accident hors Québec</i>	41
iii. <i>Les recours subrogatoires</i>	49
B. L'interprétation de la Loi sur l'assurance automobile.....	53
Section 3 – Le champ d'application	55
A. L'application territoriale.....	56
1. L'accident survenu au Québec.....	57
2. L'accident survenu hors Québec.....	60
B. L'application de la loi dans le temps.....	61
1. Les mesures transitoires.....	62
2. Le cas particulier des rechutes.....	63
C. Les personnes visées.....	65
1. La victime directe.....	68
a. La victime qui réside au Québec.....	69
b. Le non-résident.....	74
2. La victime présumée.....	75
3. La victime par ricochet.....	78
Section 4 – Les dispositions pénales	86
A. Les infractions générales.....	86
B. Les infractions visant la victime.....	87
C. Les infractions visant les personnes autres que la victime.....	87
1. Toute personne.....	87
2. L'employeur de la victime.....	87
3. L'établissement de santé et le professionnel de la santé.....	87
4. Le fournisseur.....	88
CHAPITRE 2	89
Section 1 – L'accident d'automobile et le préjudice corporel	91
A. L'automobile.....	92
B. Le préjudice.....	94
1. Les exclusions.....	96
a. L'action reliée à l'entretien, la réparation, la modification ou l'amélioration.....	99

b. L'acte autonome d'un animal faisant partie du chargement	105
c. Le préjudice causé par un appareil susceptible de fonctionnement indépendant.....	106
d. Le préjudice causé par un tracteur ou une remorque de ferme ou par un véhicule ou une remorque d'équipement.....	112
e. Le préjudice causé par une motoneige ou un véhicule destiné à être utilisé en dehors d'un chemin public	116
f. Le préjudice causé par une automobile lors d'une compétition, d'un spectacle ou d'une course sur un parcours fermé.....	123
g. L'indemnisation par la Société dans les cas de restrictions	125
2. La notion de « préjudice causé par une automobile ».....	126
a. Le préjudice causé par une automobile ou par son usage.....	126
i. <i>Le rôle de la victime</i>	131
ii. <i>L'automobile comme cause ou occasion du préjudice</i>	147
iii. <i>La présence de l'automobile et son contact</i>	150
iv. <i>La chute en montant ou en descendant d'une automobile</i>	155
v. <i>L'automobile comme lieu de l'accident</i>	165
b. Le préjudice causé par le chargement d'une automobile.....	170
Section 2 – Le lien de causalité entre le préjudice corporel et l'accident d'automobile	174
A. La nature du lien de causalité	177
1. La causalité juridique	177
2. La causalité scientifique	179
3. La valeur probante de la preuve médicale.....	183
a. Le rôle du médecin	185
b. L'expertise médicale	199
c. Les critères d'imputabilité	222
i. <i>La nature des blessures initiales</i>	224
ii. <i>La condition préexistante</i>	233
iii. <i>L'histoire naturelle de la maladie ou de la blessure</i>	243
iv. <i>La réalité et l'intensité du traumatisme</i>	261
v. <i>Le mécanisme de production de la blessure</i>	262
vi. <i>Le délai d'apparition</i>	264
vii. <i>La continuité évolutive</i>	267
viii. <i>La concordance entre les sièges d'impact, de blessure et de séquelle</i>	273
B. Le préjudice indirect et direct.....	273

1. Le dommage indirect.....	276
2. Le dommage direct.....	282
Section 3 – La rechute, la récidive et l'aggravation	296
A. La rechute.....	296
1. La notion de rechute.....	297
2. La date de la rechute.....	301
B. L'indemnité de remplacement du revenu en cas de rechute.....	301
1. L'incapacité à travailler en cas de rechute.....	302
2. La fixation de l'indemnité de remplacement du revenu en cas de rechute.....	305
C. L'indemnité forfaitaire pour préjudice non pécuniaire en cas de rechute.....	307
1. L'indemnisation des séquelles découlant d'une rechute.....	307
2. Le barème applicable pour les séquelles d'une rechute.....	309
CHAPITRE 3	323
Section 1 – L'indemnité de remplacement du revenu	323
A. Le droit à l'indemnité de remplacement du revenu.....	324
1. La victime exerçant un emploi à temps plein.....	325
a. Le calcul de l'indemnité de remplacement du revenu.....	327
b. Les circonstances particulières.....	328
2. La victime exerçant un emploi temporaire ou à temps partiel.....	337
a. Le calcul de l'indemnité de remplacement du revenu durant les 180 premiers jours.....	338
b. Le calcul de l'indemnité de remplacement du revenu à compter du 181 ^e jour.....	338
3. La victime sans emploi, capable de travailler.....	340
a. Le calcul de l'indemnité de remplacement du revenu durant les 180 premiers jours.....	341
b. Le calcul de l'indemnité de remplacement du revenu à compter du 181 ^e jour.....	346
4. La victime régulièrement incapable d'exercer un emploi.....	347
5. La victime âgée de moins de 16 ans.....	348
6. La victime âgée de 16 ans et plus qui fréquente à temps plein un établissement d'enseignement.....	351
7. La victime âgée de 64 ans et plus.....	360
B. Le calcul de l'indemnité de remplacement du revenu.....	361
1. Le calcul du revenu brut du travailleur salarié.....	363

a. L'ensemble des traitements, salaires, gages et commissions.....	364
b. L'ensemble des bénéfiques et avantages.....	365
2. Le calcul du revenu brut du travailleur autonome.....	369
a. La preuve du statut de travailleur autonome.....	373
b. Le statut d'une victime actionnaire d'une compagnie.....	376
3. Le calcul du revenu pour l'emploi déterminé à compter du 181 ^e jour suivant l'accident.....	380
4. Le calcul du revenu pour la victime incarcérée.....	381
C. La capacité à travailler et la détermination d'un emploi.....	382
1. L'emploi déterminé selon l'article 45 de la Loi sur l'assurance automobile.....	387
2. L'emploi déterminé selon l'article 46 de la Loi sur l'assurance automobile.....	395
a. L'évaluation globale.....	396
i. <i>L'évaluation de tous les facteurs</i>	398
ii. <i>L'ensemble des tâches reliées à l'emploi</i>	401
iii. <i>L'employabilité de la victime</i>	403
b. La formation et les connaissances et habiletés acquises.....	405
c. L'expérience de travail.....	410
d. Les capacités physiques et intellectuelles.....	413
i. <i>La condition personnelle</i>	413
ii. <i>La sécurité de la victime</i>	415
iii. <i>Les capacités physiques</i>	416
iv. <i>Les capacités intellectuelles</i>	433
e. La disponibilité de l'emploi.....	442
3. L'emploi déterminé selon l'article 47 de la Loi sur l'assurance automobile.....	452
D. La cessation, la réduction et la prolongation de l'indemnité de remplacement du revenu.....	453
1. La cessation de l'indemnité de remplacement du revenu.....	453
a. La victime est redevenue capable d'exercer son emploi.....	455
b. La victime est capable d'exercer l'emploi déterminé conformément à l'article 45 de la Loi sur l'assurance automobile.....	455
c. Un an s'est écoulé depuis la détermination d'un emploi conformément à l'article 46 ou à l'article 47 de la Loi sur l'assurance automobile.....	455
d. La victime occupe un emploi lui procurant un revenu supérieur à l'indemnité reçue.....	455

e. Les situations particulières.....	456
2. La réduction de l'indemnité de remplacement du revenu.....	456
3. La prolongation de l'indemnité de remplacement du revenu.....	457
a. L'emploi perdu.....	457
b. L'indemnité de remplacement du revenu résiduelle.....	463
c. La problématique entourant la prolongation.....	466
i. <i>La problématique avant l'application de l'article 46</i> <i>de la Loi sur l'assurance automobile</i>	467
ii. <i>La problématique après l'application de l'article 46</i> <i>de la Loi sur l'assurance automobile</i>	469
Section 2 – L'indemnité forfaitaire pour préjudice corporel	
non pécuniaire	472
A. Le droit à l'indemnité forfaitaire pour préjudice corporel non pécuniaire.....	472
1. Les accidents survenus à compter du 1 ^{er} mars 1978 jusqu'au 31 décembre 1989.....	473
2. Les accidents survenus à compter du 1 ^{er} janvier 1990 jusqu'au 31 décembre 1999.....	473
3. Les accidents survenus à compter du 1 ^{er} janvier 2000.....	475
4. La notion de préjudice non pécuniaire.....	477
B. Le calcul de l'indemnité forfaitaire pour préjudice corporel non pécuniaire.....	481
1. Les principes généraux.....	482
a. L'évaluation du préjudice temporaire.....	484
b. L'évaluation du préjudice permanent.....	485
i. <i>La fonction psychique</i>	498
ii. <i>Le déplacement et maintien de la tête</i>	504
iii. <i>Le déplacement et maintien du tronc</i>	507
iv. <i>La locomotion</i>	510
2. Les analogies.....	514
3. Les résidus successifs.....	516
Section 3 – Les indemnités de décès	517
A. Le droit aux indemnités de décès.....	518
B. Le conjoint.....	520
1. La cohabitation.....	524
2. La représentation publique.....	531
3. Le décès simultané des conjoints.....	532

C. Les personnes à charge autres que le conjoint.....	535
1. L'ex-conjoint	536
2. L'enfant mineur de la victime et la personne mineure à qui la victime tient lieu de mère ou de père	538
3. L'enfant majeur de la victime et la personne majeure à qui la victime tient lieu de mère ou de père, à la condition que la victime subvienne à plus de 50% de leurs besoins vitaux et frais d'entretien.....	543
4. La personne liée à la victime par le sang ou l'adoption et toute autre personne lui tenant lieu de mère et dont la victime subvient à plus de 50% des besoins vitaux et des frais d'entretien.....	548
D. L'indemnité de décès versée à la mère et au père de la victime mineure sans personne à charge	549
E. L'indemnité de décès versée à la succession de la victime majeure sans personne à charge	553
F. L'indemnité versée à la succession pour le remboursement des frais funéraires.....	554
G. Le remboursement des frais engagés pour des traitements de psychologie.....	555
Section 4 – L'indemnité pour frais de garde et le remboursement de frais de garde	555
A. L'indemnité pour frais de garde.....	558
1. Les victimes admissibles.....	558
a. L'occupation principale	559
b. L'incapacité à prendre soin	561
c. Le cumul d'indemnités interdit.....	566
2. Le maintien de l'indemnité	567
B. Le remboursement de frais de garde.....	572
Section 5 – L'aide personnelle et l'allocation de disponibilité	575
A. L'aide personnelle.....	577
1. La nécessité d'une aide	583
a. L'aide personnelle et l'aide domestique.....	584
b. L'évaluation des besoins	586
c. La présence continuelle	589
2. La fin de l'aide personnelle	591
a. Le changement de situation	591
b. Les services fournis par l'État	594
B. L'allocation de disponibilité	595

Section 6 – Le remboursement de certains frais	598
A. L'entreprise familiale	598
B. Les vêtements	599
C. Les rapports médicaux et les expertises	600
1. Les rapports médicaux	600
2. Les expertises médicales	602
Section 7 – Le remboursement de soins, fournitures et déplacements	607
A. Le remboursement des frais de traitements	608
1. La personne qui acquitte les frais et les régimes de sécurité sociale	609
2. Les traitements	613
a. Les dispensateurs de soins médicaux et paramédicaux	613
b. La portée curative des traitements	616
c. D'autres soins	627
B. Les déplacements et les frais de séjour	629
1. Les frais de séjour	630
2. Les frais de déplacement	631
C. Les prothèses, les orthèses et les fournitures	633
1. Les prothèses et les orthèses	633
2. Les fournitures médicales	635
a. Les médicaments et les pansements	635
b. Les fournitures diverses et appareils médicaux	637
Section 8 – La réadaptation	640
A. Le droit à la réadaptation	640
1. Le pouvoir de la Société	641
2. Les directives de la Société	643
B. Les mesures de réadaptation	645
1. L'adaptation du domicile	645
2. L'adaptation du véhicule	650
3. La réadaptation visant la vie sociale, incluant les activités sportives	651
4. La réadaptation visant des soins et autres fournitures	655
5. La réadaptation visant la vie professionnelle	657
6. La réadaptation visant les aides techniques	660

Section 9 – Le paiement des indemnités par la Société	661
A. Le paiement	661
1. Les rentes, le montant forfaitaire et le remboursement de frais	662
2. La capitalisation et le versement unique	663
3. L'insaisissabilité	672
4. Les intérêts	675
a. Le droit aux intérêts	675
i. <i>L'injustice flagrante</i>	676
ii. <i>Les intérêts payables de plein droit</i>	679
b. Le taux d'intérêt.....	681
c. La période de calcul des intérêts.....	681
B. La revalorisation	683
C. Le refus, la suspension, la réduction ou la cessation des indemnités	686
D. Le recouvrement des indemnités	691
1. Le principe général.....	692
2. Les exceptions.....	697
3. La procédure de recouvrement et la remise de dette.....	703
CHAPITRE 4	707
Section 1 – La compétence de la Société de l'assurance automobile du Québec	711
A. La compétence.....	714
B. Les recours en vertu d'autres régimes	716
1. L'accident de travail.....	717
2. L'acte criminel.....	719
3. L'acte de civisme.....	720
4. Le cumul de rentes	721
C. La régie interne de la Société de l'assurance automobile du Québec.....	726
Section 2 – La procédure de réclamation	727
A. La procédure	728
1. Le formulaire de réclamation	730
2. La prescription	731
3. L'enquête.....	735
4. Les règles de preuve et de procédure devant la Société.....	743
a. La preuve	744
b. La procédure	746

B. L'agent d'indemnisation	747
1. Le rôle de l'agent d'indemnisation	747
2. Les décisions de l'agent et les évaluations médicales à sa demande	748
Section 3 – Le Service de la révision administrative de la Société.....	750
A. Le droit à la révision.....	751
B. La compétence et les pouvoirs du réviseur.....	754
C. Les règles de preuve et de procédure devant le Service de la révision administrative.....	757
1. La procédure de révision.....	757
2. Le délai applicable à la demande de révision.....	759
3. L'examen de la demande de révision	769
D. Les décisions du réviseur.....	770
Section 4 – Le changement de situation et la reconsidération d'une décision	775
A. Le changement de situation	776
1. La nouvelle situation	779
2. L'expérience du temps.....	782
B. La reconsidération d'une décision.....	787
1. La décision rendue avant qu'un fait essentiel soit connu.....	793
2. La décision fondée sur une erreur relative à un fait essentiel	793
a. Un fait essentiel inconnu.....	793
b. Un fait essentiel connu.....	797
c. Un fait essentiel, connu ou inconnu, relatif au statut.....	801
3. La décision entachée d'un vice de fond ou de procédure de nature à l'invalider.....	803
4. La décision entachée d'une erreur d'écriture, de calcul ou de toute autre erreur de forme.....	805
5. Le droit au recouvrement à la suite d'une reconsidération	807
CHAPITRE 5	813
Section 1 – La structure et l'organisation	813
A. La composition	816
B. La compétence et les pouvoirs.....	819
1. De certains pouvoirs généraux	838
2. Le pouvoir d'ordonner des frais judiciaires	844
3. Le pouvoir de prolonger un délai	857

a. Les motifs reliés à la négligence du représentant	861
b. Les motifs reliés à la forme ou imputables à l'Administration.....	866
c. De certains autres motifs.....	869
d. Les motifs insuffisants	870
Section 2 – Le recours devant le Tribunal	872
A. Les règles de procédure	873
1. La requête introductive	875
2. Le délai introductif.....	883
3. La conférence de gestion, la conciliation et la conférence préparatoire.....	886
a. La conférence de gestion	887
b. La conciliation	889
c. La conférence préparatoire	895
4. L'enquête et l'audition.....	896
i. <i>La remise et l'ajournement</i>	903
ii. <i>L'équité procédurale</i>	906
B. Les règles de preuve	907
1. La divulgation de la preuve.....	917
2. Les témoins	926
3. L'appréciation de la preuve	928
4. L'exclusion d'une preuve	932
C. Le rôle de la Société de l'assurance automobile du Québec	938
Section 3 – La décision.....	938
Section 4 – Les recours à l'encontre d'une décision du Tribunal.....	943
A. La révision et la révocation	944
1. Les conditions de forme et de fond de la révision	944
a. Le délai	946
b. La nature du réexamen.....	947
2. La découverte d'un fait nouveau.....	955
3. L'impossibilité de se faire entendre.....	956
4. Le vice de fond ou de procédure	961
a. L'erreur dans l'exercice de sa compétence	966
b. L'erreur dans la motivation.....	970
c. La violation au droit d'être entendu.....	976
d. L'erreur dans l'appréciation de la preuve	977
e. L'erreur d'interprétation.....	980
B. Le contrôle judiciaire.....	988

1. La nature et la portée du contrôle judiciaire.....	990
2. La norme de contrôle	997
a. La décision raisonnable	999
b. La décision correcte	1000
3. La demande de pourvoi en contrôle judiciaire.....	1004
a. La requête et les déclarations sous serment à l'appui de la requête.....	1004
b. Le délai	1007
4. Le rôle de la Cour supérieure	1009
a. L'excès de compétence et l'omission d'exercer sa compétence.....	1013
b. La justice naturelle.....	1023
c. L'évaluation de la preuve.....	1029
5. La participation du Tribunal dans un recours en révision judiciaire.....	1043
6. Le rôle de la Société de l'assurance automobile du Québec	1044
CONCLUSION	1047
ANNEXE A	1049
ANNEXE B	1051
BIBLIOGRAPHIE	1053
TABLE DE LA LÉGISLATION CITÉE	1071
TABLE DE LA JURISPRUDENCE CITÉE	1097
INDEX ANALYTIQUE	1307